

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Les-religions-et-la-femme-7-L>



Les religions et la femme 7 : L' HINDOUISME

- NOS TRAVAUX - Les religions et la femme -

Date de mise en ligne : vendredi 25 janvier 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

HINDOUISME ou BRAHMANISME

L'Hindouisme, troisième religion du monde par le nombre de pratiquants (Inde, Bali, Shri-Lanka, Bengladesh, Népal...), est une religion née 2000 ans avant notre ère, dont les croyances sont consignées dans les **VEDAS** (les savoirs) : textes révélés par les divinités à des sages sous forme de poèmes, d'hymnes ou de récitation (4 livres). On y trouve **Manu**, le seul homme à avoir échappé au déluge. Il a créé la femme pour pouvoir repeupler le monde.



- ▶ De nombreuses divinités, puissances naturelles (soleil, vent, lune, feu ...), évoluent vers un monothéisme : la trinité hindoue Brahma-Shiva-Vishnou.
(Brahma est le créateur de l'univers et l'univers est cyclique)

Les formes sont diverses pour le culte : Pavarti, Kali, Durga sont des formes féminines de Shiva ; les avatars des formes terrestres de Vishnou sont nommées Rama et Krishna.

La religion est le fondement de l'organisation sociale et politique : la conception brahmanique issue des Védas institue la division rigoureuse en castes .

On ne peut se marier qu'à l'intérieur d'une même caste.

La vie humaine est cyclique ; la réincarnation est fonction du **karma**.



PLACE DE LA FEMME

.....**Code de lecture** :...= selon les textes... # au quotidien

Les lignées patrilinéaires (par le père) remplacent les lignées matrilinéaires (par la mère).

= La naissance d'une fille est une catastrophe au plan religieux et économique : infériorité, dot, alimentation, elle s'en ira chez son mari et ne pourra arrêter l'errance de l'âme de ses parents. # *Les prénoms féminins attestent de la catastrophe ; mariée, la fille est une bouche de plus à nourrir pour sa belle famille : si la dot est jugée insuffisante, elle peut être victime de violences parfois mortelles ; d'où la pratique d'avortements sélectifs (même si le code civil l'interdit), de suppression des nouveaux-nés féminins, de malnutrition, de manque de soins pour la fillette ; elle*

Les religions et la femme 7 : L' HINDOUISME

pourra être prostituée ou vendue ; actuellement le déficit de femmes est un problème en Asie du sud .

= **Avortement** : oui (pratiqué surtout pour éliminer les filles, interdit dans ce cas par le code civil)

= **Contraception** :trois positions :

-interdiction : il faut procréer.

-oui : pour toutes méthodes : un enfant doit naître dans la joie.

-oui : seulement pour les méthodes qui ne tuent pas les spermatozoïdes .

= Hors du mariage, point de salut : le frère est important, le mari encore plus. # *La femme est inférieure.*

= Une bonne épouse est dévouée à son mari : devoir, prospérité, plaisir des sens, elle doit aussi être fidèle, chaste.

= Le mari peut répudier sa femme # *La religion ne permet pas à la femme de répudier son mari.*

= Le code civil en Inde permet le divorce, homme et femme sont à égalité de droits face à la loi civile.

= Une femme est un individu inférieur, une veuve est un être inutile. L'hindouisme lui propose le sati (=crémation volontaire sur le bûcher funéraire de son mari). # *La loi civile l'interdit depuis Gandhi, mais des cas ont été rapportés, en 1987 et en 2002.*

= Une veuve porte malheur. # *Le sati réglait ce problème : celui de l'héritage et de la fidélité.*

= Une veuve de caste supérieure ne peut pas se remarier ni porter des bijoux, elle aura la tête rasée et devra porter des saris très simples ; elle ne pourra pas prendre part aux événements familiaux ou de la communauté. # *Pour elle, c'est l'exclusion .*



= Le seul devoir religieux de la femme : dévotion en pensée, en actes, en paroles aux pieds de son mari ; sinon elle sera veuve dans son jeune âge. # *La veuve est soumise à de multiples interdits ; aucun châtement pour le mari en pareil cas ; de plus, la veuve doit préparer le cadavre de son mari.*

= En 2005, promulgation de la loi sur la succession , deux écoles s'affrontent :

► Dans certains états locaux, c'est l'Hindu Succession Act. # *La femme est lésée.*

- ▶ Dans les états hindous, application du code civil. # *Femmes et hommes (frères et soeurs) ont les mêmes droits.*

Actuellement, le code civil en Inde a instauré une égalité entre les hommes et les femmes - mariage, divorce, héritage - . Néanmoins, les situations sont disparates selon les lieux et les femmes gardent encore un statut inférieur.

mtt